

Objet: INTERCOMMUNALITÉ - BLAGNAC CONSTELLATION - reconduction de la convention de mise en commun de moyens pour le fonctionnement du gymnase intercommunal du collège entre la commune et le SIVOM Blagnac Constellation



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 35/12

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 29 Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 03 JUIL. 2012

Affiché le : 03 JUIL. 2012

L'An deux mille douze, le vingt-six juin, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 19 juin 2012

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, CANEZIN, LIAN, BEUILLE, GONZALEZ, SALAÛN, DURAND, PLATEAU, SCHINTONE, ANDUZE, DECAMPS, BERNES, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, ZAMBONI, LASSALLE, CASTAING, BENHADJ, RIGAUD, FERTE, MOUNIC, LOUGE, GESTA.

PROCURATIONS

Mme AUDISUIER	à	M. SANCHEZ
Mme PETIT	à	M. SALAÛN
M. MARQUIER	à	Mme MAUREL
Mme LLOUBERES	à	M. RIGAUD

Secrétaire : Monsieur Michel BEUILLE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ - BLAGNAC CONSTELLATION - reconduction de la convention de mise en commun de moyens pour le fonctionnement du gymnase intercommunal du collège entre la commune et le SIVOM Blagnac Constellation.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le SIVOM Blagnac Constellation et la Commune d'Aussonne ont adopté une convention de mise en commun de moyens pour assurer la petite maintenance du gymnase du collège Germaine Tillion, l'entretien des espaces verts adjacents et du terrain de jeux. Cette convention s'inscrit dans une recherche d'économie et d'optimisation des moyens entre Blagnac Constellation et les communes membres.

Afin de continuer à assurer le bon fonctionnement et la sécurité de ces équipements sportifs et dans l'attente de la définition de nouvelles modalités d'organisation, Madame le Maire propose de reconduire dans des termes identiques, la convention susvisée jusqu'au 31 décembre 2012.

La participation forfaitaire acquittée par le SIVOM reste inchangée et s'élève à un montant annuel de 16 000 €.

Objet: INTERCOMMUNALITÉ - BLAGNAC CONSTELLATION - reconduction de la convention de mise en commun de moyens pour le fonctionnement du gymnase intercommunal du collège entre la commune et le SIVOM Blagnac Constellation


APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- De reconduire, dans les termes identiques, la convention susvisée jusqu'au 31 décembre 2012.
- D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 26 juin 2012

Le Maire,


Lysiane MAUREL

